

## Questions au Feuilleton

## L'ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-TERRE-NEUVE

## Question n° 1607—M. Marshall:

1. Quels sont les noms et fonctions des membres du Comité de gestion chargé de surveiller la mise en œuvre des projets mentionnés à l'article 3 de l'entente auxiliaire Canada-Terre-Neuve concernant les routes?

2. En ce qui a trait à la description de projet n° 4, «Autoroute du nord de la péninsule, classification tracé 50 RCU et profil en travers RCU, au coût estimatif de \$2,430,000», quel est l'état actuel des travaux et à quelle date prévoit-on que seront achevés a) la reconstruction et l'amélioration de la route de 13 milles entre Daniel's Harbour et Hawk's Bay, b) la construction de la route de 4 milles qui doit donner accès à la mine de zinc de Daniel's Harbour, c) la construction des ponts de Bowing Brook et de Bound Brook?

**M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** 1. M. R. H. McGee (co-président, Directeur général pour Terre-Neuve, Ministère de l'Expansion économique régionale, St.-Jean (Terre-Neuve); M. J. A. G. MacDonald (co-président), Sous-ministre, Ministère des Transports et des Communications, Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, St.-Jean (Terre-Neuve); Cyril Abery, Directeur exécutif, Secrétariat des Affaires intergouvernementales, Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, St.-Jean (Terre-Neuve).

2. a) Reconstruction et nivelage, de Daniel's Harbour vers Hawke's Bay (13 milles): terminés; b) Route d'accès à la mine de zinc de Daniel's Harbour: terminée; c) Construction de deux ponts aux ruisseaux Bowing et Bound: n'a pas encore été amorcée. La date prévue du parachèvement est le 10 septembre 1975.

## PIL—L'AFFECTATION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

## Question n° 1664—M. Hnatyshyn:

Le gouvernement envisage-t-il d'autoriser des fonds supplémentaires pour le Programme des initiatives locales et de reporter la date d'expiration au 30 avril 1975?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Le gouvernement n'envisage pas cette possibilité en ce moment. Il n'y a pas de date d'expiration fixe pour le programme. La date de fermeture d'un projet varie selon la date à laquelle il a commencé. Un projet PIL 1974-75 peut être en pleine activité pour un maximum de 26 semaines, commençant, au plus tôt le 1<sup>er</sup> décembre 1974, au plus tard le 31 janvier 1975.

## LA DOCUMENTATION DE L'OFFICE DU TOURISME DU GOUVERNEMENT CANADIEN

## Question n° 1677—M. Cossitt:

1. L'Office du tourisme du gouvernement canadien envoie-t-il dans des régions du pays à prédominance anglaise uniquement de la documentation française et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. a) Pourquoi l'Office a-t-il envoyé uniquement de la documentation française à M<sup>me</sup> Ruth MacLeod de Brockville (Ontario) en réponse à une lettre rédigée en anglais, b) l'Office a-t-il reçu une deuxième lettre de M<sup>me</sup> MacLeod expliquant la situation et, dans l'affirmative, quand et quelles mesures ont été prises?

**M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** 1. L'Office du tourisme du Canada répond aux demandes de renseignements dans la langue du client.

2. a) M<sup>me</sup> Ruth MacLeod aurait dû recevoir de la documentation anglaise. Malheureusement, par suite d'une erreur d'écritures dans le processus de codage, elle a reçu des publications françaises; b) L'Office du tourisme du Canada reçoit plus de 2 millions de demandes de renseignements

[M. Foster.]

par an. Étant donné le volume de cette correspondance, nous ne gardons pas de dossier sur les demandes de renseignements auxquelles nous répondons. Dans une conversation téléphonique, M<sup>me</sup> MacLeod a affirmé qu'elle n'avait pas reçu notre deuxième envoi, peut-être à cause de la grève des postes. Nous avons préparé un autre colis et lui avons fait parvenir.

## \*LA RATIFICATION DU CODE DE CONDUITE DES CONFÉRENCES MARITIMES

## Question n° 1678—M. Forrestall:

Le gouvernement a-t-il décidé s'il devait ratifier le Code de conduite proposé pour les conférences de transporteurs maritimes, à la suite des réunions de la CNUCED de 1973 et 1974, et a) dans la négative, la question est-elle à l'étude, b) dans l'affirmative, quelle décision a été prise?

**M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** a) La politique canadienne en matière de fret maritime international fait actuellement l'objet d'une révision; elle comprendra une étude des répercussions du Code de conduite des conférences maritimes sur le Canada; b) Le gouvernement du Canada n'a pas décidé à ce jour s'il ratifierait le Code. Le Canada s'est abstenu lors du vote d'avril 1974 sur la Convention relative au Code de conduite des conférences maritimes sous prétexte que certaines dispositions du Code permettraient à des lignes de navigation nationales de conclure des accords de pool ou de desserte avec une Conférence, pour des fins autres que des fins commerciales normales. En outre, le Canada estimait que les dispositions relatives à la conciliation semblaient onéreuses et peut-être irréalisables alors que d'autres risqueraient fort d'amoinrir les influences concurrentielles dans le secteur des expéditions maritimes internationales.

## LES FUITES D'AGENTS DE POLLUTION DANS LES CENTRALES NUCLÉAIRES

## Question n° 1710—M. Francis:

1. Y a-t-il eu des fuites d'agents de pollution nucléaire dans les centrales nucléaires et, dans l'affirmative, quelles en étaient la nature et l'importance?

2. Combien d'argent a été consacré à leur élimination par décret du Conseil ou par tout autre moyen?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** La Commission de contrôle de l'énergie atomique répond: 1. Cette demande de renseignements semble faire allusion à la découverte de fuites, en août 1974 dans les tubes de force de la tranche n° 3 de la centrale de Pickering. Il vaut mieux, dans ce cas, parler de fuites internes, car il s'agit de l'échappement de l'eau lourde des tubes de force (qui contiennent les grappes de combustible d'uranium) dans un tore fermé constitué par les tubes de force et les tubes de la calandre qui les entourent. Cette eau lourde ne s'est pas échappée à l'extérieur des systèmes du réacteur. De plus, il existe d'autres barrières qui peuvent empêcher l'échappement de l'eau lourde, entre autres l'enceinte de confinement du réacteur, qui est en béton. Des études approfondies menées par le propriétaire, l'Hydro Ontario, et l'Énergie Atomique du Canada Ltée ont permis de déterminer la cause des fuites et de prendre les mesures correctives nécessaires, dont le remplacement d'un certain nombre de tubes de force. On s'attend que cette tranche sera remise en service bientôt.